

ACTES DE LA CONFERENCE « DE LA CRISE ECOLOGIQUE A LA CRISE HUMANITAIRE »

Jeudi 14 février 2008 - Maison du Tourisme de Grenoble



Patrick Baguet:

On parle d'écologie à un moment où il y a des changements climatiques, des crises environnementales et d'un autre côté des acteurs humanitaires qui commencent à se préoccuper de ces enjeux. Je parle au nom de Médecins du Monde, mais les grandes associations sont confrontées tous les jours à ce type de crises et je crois que c'est intéressant de pouvoir en discuter. Donc autour de moi sont réunis plusieurs acteurs qui travaillent à la fois sur l'environnement et sur l'humanitaire : Henry Tidy va être le premier intervenant, et travaille avec les Amis de la terre, Florence Gibert qui est chargée de recherches au sein du groupe URD, Christel Cournil qui est maître de conférences en droit public à l'Université de Paris, Djamel Misraoui qui travaille avec le Secours Islamique France, et moi-même pour ce qui est de Médecins du Monde. Madame Crifo va intervenir en tant que vice-présidente du Conseil Général pour introduire le débat, donc j'en profite pour remercier la ville de Grenoble et le Conseil Général pour leur soutien, l'association Humacoop qui a organisé ce colloque avec l'association Idées, association d'étudiants sur Grenoble. Je donne la parole à Madame Crifo.

Christine Crifo :

Je vous remercie. Bonsoir à tous, quelques mots au nom du Conseil Général de l'Isère et également de la ville de Grenoble dont je suis également conseillère municipale. Je vous remercie de m'avoir conviée à ouvrir le débat et je voulais vous dire combien j'apprécie le travail que vous faites, vous Humacoop, non seulement dans vos actions de formations mais également sur le travail de réflexion sur des thèmes essentiels, dans ces domaines qui nous intéressent tous, qui sont les actions humanitaires et nos relations à l'international dans d'autres pays, notamment les pays en voie de développement. J'ai encore le souvenir du thème de l'an dernier sur l'intervention humanitaire et la religion : j'ai relu aujourd'hui le compte-rendu de ce colloque, et aujourd'hui c'est donc le thème de l'écologie qui est abordé. Evidemment, le thème de l'écologie c'est un thème d'actualité, c'est un thème qui nous préoccupe tous, ce que je souhaitais

dire aujourd'hui au nom des institutions que je représente et plus particulièrement du Conseil Général de l'Isère puisque j'ai la charge de la question de l'international et la coopération décentralisée au conseil général de l'Isère, c'est que ces thèmes sont au cœur de nos vies. Le développement durable, nous l'avons inscrit dans l'ensemble des politiques du Conseil Général à travers un agenda 21. Ce n'est pas simplement pour le mettre en avant, nous sommes complètement dans le sujet, parce qu'au niveau de notre politique internationale, les choix que nous faisons de coopération décentralisée avec les pays, les territoires avec lesquels nous avons des conventions de coopération, les choix de ces actions s'inscrivent toutes sur les thèmes de l'écologie et du développement durable. Je vous donnerais simplement un exemple, qui est le plus récent dans mon esprit parce que j'étais au Sénégal au mois décembre dans la région de Tambacounda avec laquelle nous avons une coopération décentralisée qui fonctionne bien depuis plusieurs années maintenant. Les actions que nous y menons sont des actions qui toutes sont faites en lien et avec la participation des populations locales dans un but de développement économique local et que celles qui se sont pérennisées ont porté leurs fruits puisque ça a permis notamment en matière de tourisme solidaire, le développement de camps touristiques, l'enrichissement de ces sites et des populations, l'émergence de formations. C'est dans cette région très défavorisée que des personnes restent et forment d'autres acteurs dans le secteur de l'économie ou bien du tourisme. En constatant cela, nous pensons que nous avons atteint notre objectif. Deuxième exemple que je vous donnerais, toujours pour cette région, c'est qu'en coopération avec les autorités locales de la région de Tambacounda, nous sommes en train de créer avec l'expérience que peut apporter le Conseil Général de l'Isère, et notamment Serge Revel qui est très spécialisé sur ces questions, la création d'une zone naturelle sensible qui va viser à transformer une zone de chasse en zone naturelle sensible, une zone d'observation de la faune et de la flore dans cette région de brousse. Voilà, ces thèmes sont importants parce que le sort de ces populations est lié à cela, parce que comme vous allez très certainement le dire ces questions d'immigration et

d'émigration écologique dont vous allez aborder la problématique, nous concernent directement, et que nous avons véritablement un devoir, nous, d'intervenir aussi pour que les actions des collectivités publiques, si petites soient-elles, soient efficaces, et intègrent cette notion d'écologie pour les populations. Je vous souhaite bon travail, je suis désolée je ne pourrai pas rester car nous sommes dans une période où je suis assez prise, donc j'ai une autre réunion tout à l'heure, mais j'ai été vraiment très heureuse de passer ces quelques moments avec vous , merci beaucoup.

Patrick Baguet:

Merci à Madame Crifo. On voit effectivement les questions qui peuvent se poser dans le développement durable, et quel est le rôle des humanitaires dans le développement durable. Je vais laisser la parole au premier intervenant qui est Henry Tidy qui va aborder les spécificités des problèmes dus aux modifications environnementales, aux modifications climatiques et puis après l'impact que ça peut avoir sur les populations et notamment sur les populations vulnérables, parce qu'on sait bien que les populations, qui vont être les plus touchées par ces phénomènes sont les populations les plus vulnérables.

Henry Tidy :

Je m'appelle Henry Tidy, je travaille avec les Amis de la Terre ici en France depuis trois-quatre ans. Deux mots sur les Amis de la Terre : pourquoi intervient-on ce soir sur une question qui est plutôt humanitaire ? Les Amis de la Terre datent de 1968 et aujourd'hui nous sommes présents dans 73 pays du monde et le but des Amis de la Terre quelque part, c'est de lutter pour éviter les problèmes pour l'avenir, ça veut dire lutter contre le changement climatique, la déforestation, et lutter avec les populations pour qu'elles puissent prendre en compte leur environnement et donc leurs propres vies. J'ai une tâche plutôt difficile, parce que j'ai vingt minutes pour faire un constat de la situation actuelle du changement climatique mais aussi la dégradation générale de l'environnement. Je vous donnerai quelques idées des tendances pour l'avenir et

je vais parler aussi du concept de « justice environnementale » ce qui pourrait être un peu l'argument majeur pour les interventions humanitaires dans l'avenir dans le contexte du changement. Donc, constat sur la situation actuelle : je vais baser cette présentation sur le rapport le plus récent que nous ayons, c'est le rapport qui est sorti en 2007 du groupe des experts environnementaux sur l'évolution du climat **GIEC**. Ils ont réuni une centaine de faits et leur constat est assez pessimiste.

La concentration de CO₂ dans l'atmosphère est actuellement bien plus élevée qu'au cours des 650 000 dernières années. Ces augmentations sont principalement dues aux activités humaines : l'utilisation de combustibles fossiles, les changements d'affectation des terres et l'agriculture. Par ailleurs, elle augmente plus rapidement au cours des dix dernières années.

Les activités humaines ont eu un effet de réchauffement sur la planète depuis 1750. Ce sont les pays industrialisés comme la France qui portent une lourde responsabilité! Le changement climatique affecte de nombreux systèmes naturels. Par exemple, on observe de plus en plus que la neige et la glace fondent et que le sol gelé dégèle. Les processus liés au cycle de l'eau et les systèmes biologiques changent et sont perturbés, que les migrations débutent plus tôt que par le passé et que les aires de répartition géographique de certaines espèces se déplacent vers les pôles. Certains impacts inattendus du changement climatique commencent à devenir apparents à l'échelle régionale. Ainsi, par exemple, la fonte des glaciers peut menacer les agglomérations de montagne ainsi que les ressources en eau et, dans les zones côtières, les dégâts liés aux inondations augmentent. Quel(s) avenir(s) préparons-nous? Température moyenne mondiale augmente de 0,2°C par décennie au cours des deux prochaines décennies. Ou plus! Les estimations les plus fiables concernant l'augmentation de la température mondiale entre les années 80 et la fin du XXI^e siècle sont comprises entre 1,8°C et 4°C. D'ici la fin du 21^e siècle, le niveau moyen des mers devrait augmenter de 18 à 59 cm. C'est sur les terres émergées et aux hautes latitudes nord que le réchauffement devrait être le plus marqué.

Autres changements : augmentation de l'acidité des océans, une diminution de la couverture neigeuse et de la banquise, des fortes précipitations et des vagues de chaleur plus fréquentes, des cyclones tropicaux plus intenses et un ralentissement des courants océaniques.

Le réchauffement et l'augmentation du niveau des mers se poursuivront pendant des siècles, même si on stabilise les concentrations des GES. La calotte glaciaire du Groenland pourrait fondre intégralement, provoquant ainsi une augmentation du niveau moyen des mers de quelque 7m. Comment le climat va-t-il évoluer dans le futur?

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont augmenté considérablement depuis l'époque préindustrielle. Rien qu'entre 1970 et 2004, elles ont augmenté de 70%. Au cours de cette période, les émissions provenant des secteurs de l'énergie et des transports ont plus que doublé. Les politiques mises en place pour réduire les émissions dans certains pays ne sont pas suffisantes pour faire contrepoids à la croissance mondiale des émissions.

Sans mesures fortes, les émissions mondiales de gaz à effet de serre continueront de croître au cours des décennies qui viennent et au-delà. Il est évident qu'il faut arrêter les projets fortement émetteurs de CO₂ comme les infrastructures routières, on ne peut en aucun cas imaginer que ces projets peuvent contribuer à une réduction de GES. C'est tout le contraire!

Le défi alimentaire

Depuis 1979, (sources FAO) la superficie des terres agricoles de la planète a diminué de 7% par habitant. 24 milliards de tonnes de terres arables sont perdues chaque année. 25% des terres agricoles mondiales sont affectées par la dégradation des sols. Chaque année, 6 millions d'hectares de terres agricoles sont transformés en désert. Les inégalités sociales entre continents se creusent encore (sources : PNUD) 20 % de la population mondiale consomme 85 % des ressources naturelles. Il faut protéger les sols ! Selon les Nations unies, les 20% de la population mondiale les plus riches, touchaient en 1960 en moyenne un revenu 30 fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres. En 1990, ce rapport passe à 60 fois. En 2000, ce rapport passe à 80 fois. L'avoir des 200

personnes les plus riches de la planète dépasse le revenu annuel total de 2,3 milliards de personnes (40% de la population mondiale),
4 milliards d'habitants vivent avec 3 Euros par jours, 1,3 milliard d'habitants vivent avec moins de 1 Euro par jour

La désertification est une réalité avec une perte de terre productive. Depuis 1979, la superficie des terres agricoles de la planète a diminué de 7% par habitant. Chaque année, 6 millions d'hectares de terres agricoles sont transformés en désert. Les stocks de poissons risquent d'imploser. Les forêts sont de plus en plus réduites, l'eau de plus en plus problématique. De plus en plus de maladies dues à la dégradation de l'environnement et exposition aux matières nuisibles : 100 000 molécules ont été inventées en 50 ans dans le monde. On connaît les effets sur la santé pour 5 000 molécules seulement.

Est-ce que les dommages sur la santé, les écosystèmes et nos systèmes de production, sont irréversibles? Qui sera impacté en premier et le plus? Les populations les plus vulnérables ! Qu'est ce que la justice environnementale ?

Par son énorme pouvoir qu'il a avant tout grâce à la technique moderne, l'homme a désormais les capacités de s'autodétruire en peu de temps — c'est pourquoi il y a ici une nouvelle question qui doit entrer dans le domaine des considérations éthiques.

« Les Amis de la Terre » élargit en 2004 les droits environnementaux : droits des réfugiés climatiques, droit à la dette écologique, droit à la justice environnementale, droit à un environnement sain, droit à la sécurité alimentaire

Les Amis de la Terre International réclament, depuis le Sommet Mondial du Développement Durable à Johannesburg en 2002, la mise en œuvre d'une convention internationale sur la responsabilité juridique contraignante des entreprises (multinationales et transnationales) et de leurs dirigeants.

Nous avons également une dette environnementale envers les pays non-industrialisés. La moindre des chose serait d'annuler les dettes financières. Puis dans un deuxième temps d'établir un système juste et raisonné de commerce international et des projets de coopération qui répondent aux défis modernes.

Les limites du PIB (Produit Intérieur Brut) et de la croissance : il ne dit rien sur l'impact de notre façon de produire et de consommer sur les stocks de matières premières disponibles, sur l'état de l'eau, de l'atmosphère, sur tous les éléments qui n'ont pas de valeur monétaire.

Est-ce que la technologie va nous donner les réponses : séquestration, OGMs, énergies renouvelables, recyclage?

'Leapfrogging' de Wolfgang Sachs

Est-ce que le développement durable peut freiner et renverser la dégradation ou sommes-nous en train de perdre du temps important? Faut-il développer d'autres modèles? Décroissance dans le Nord, réponses aux besoins locaux au sud? Remettre l'emphase sur les essentiels, changer notre façon de voir les choses? Responsabilité personnelle et collective

Besoin d'être solidaires et besoin d'agir pour nous, voilà je suis allé très vite et j'ai abordé beaucoup de thèmes à la fois donc je pense qu'il y aura des questions dans le débat. Merci !

Patrick Baguet :

Merci Henry de ton intervention, tu as donné une idée de la situation et maintenant nous allons aborder la 2^{ème} partie du programme avec Florence Gibert pour voir comment les acteurs humanitaires tiennent compte de ces changements environnementaux à la fois sur la façon dont ils vont travailler et sur leurs champs d'intervention. On passera aux questions du public à la fin de toutes les interventions.

Florence Gibert :

Les acteurs humanitaires doivent tenir compte de l'environnement lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs programmes.

Les actions humanitaires se déroulent dans un environnement fragilisé, souvent porté au-delà de sa capacité de résilience, c'est-à-dire de sa capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

Ce peut être pour des raisons chroniques : le pays est victime d'un dérèglement climatique ou bien de politiques de développement conduisant à une surexploitation de l'environnement. On peut ainsi identifier des « hot spots », les zones désertiques, surpeuplées, fortement industrialisées... où un basculement vers la catastrophe est plus que possible et auxquels il faut prêter une attention particulière.

Surtout, s'il y a action humanitaire, c'est qu'il y a crise humanitaire, et l'événement déclencheur de celle-ci a toujours un impact environnemental. On voit bien l'impact direct que peut avoir une catastrophe naturelle ou technologique comme un tremblement de terre, une inondation, le déversement de produits toxiques... On ne pense pas toujours à toutes les conséquences indirectes : une montée subite de marée peut polluer les étangs environnants utilisés comme source d'eau potable pour s'y être répandue après avoir traversé une usine d'engrais, par exemple.

On pense moins aux impacts que la guerre a sur l'environnement, particulièrement importants et diversifiés. Dans les zones où des combats ont eu lieu, les bâtiments sont détruits et les espaces défigurés par les bombardements. Des zones entières peuvent être truffées de mines, polluées par les défoliants, irradiées par les munitions à l'uranium appauvri... Les eaux peuvent être rendues impropres à la consommation par les cadavres ou la pollution chimique...

En dehors des zones de combat, la guerre exploite intensivement la biodiversité pour financer les combattants et les armes. C'est une conséquence de la situation de non-droit qui règne en temps de conflit. La faune rare, en plus de pâtir de la destruction de son biotope, est chassée intensivement par les combattants pour tirer un revenu du commerce de sa viande, sa fourrure, ses cornes,... Le bois exotique est une matière première facile à exploiter et lucrative. L'ONG Global Witness désigne ainsi comme « bois de conflit » celui qui « à un moment donné de la chaîne d'exploitation, a fait l'objet de transactions commerciales impliquant des groupes armés qu'il s'agisse de factions rebelles, de soldats réguliers ou d'une administration civile impliquée dans un conflit

armé ; qu'il s'agisse en outre, de perpétuer le conflit ou de réaliser des gains personnels. »

Les populations victimes elles aussi développent des comportements prédateurs sur l'environnement parce qu'elles sont placées dans une situation de survie. L'heure n'est pas à penser à l'intérêt collectif et au long terme et les ressources sont exploitées intensivement pour être consommées ou vendues.

Le « périmètre de sécurité » qui se dessine autour des villages, au-delà duquel il est dangereux de se déplacer, a un fort impact. A l'intérieur du périmètre, la concentration des pratiques agricoles et d'élevage entraîne un déboisement accéléré et un appauvrissement du sol. A l'extérieur, au contraire, on assiste à un recrû végétal. A l'heure de reconstruire, on se trouve confronté à l'impossibilité d'exploiter les terres dans l'ancienne zone de sécurité, qui ne sont plus assez riches, et à l'extérieur, où la nature est redevenue sauvage et cache de probables mines. Cette situation entraîne l'abandon de villages entiers et conduit à la problématique des populations déplacées, qui ont elles-mêmes un fort impact environnemental.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les acteurs humanitaires, qui ont eux-mêmes un impact environnemental important. Il y a plusieurs raisons à cela. Les acteurs humanitaires déploient des moyens logistiques importants qui sont à la mesure de l'ampleur des secours à apporter. La nécessité de répondre aux besoins immédiats fait passer au second plan les conséquences à long terme. Avec la priorité des besoins vitaux et la pression de l'urgence, la conception des interventions est limitée aux besoins humains : approvisionnement en nourriture et en eau, fourniture d'abris et d'articles de première nécessité, prestations de soins. Il paraît difficile et inopportun de mettre en place des mesures de protection environnementale. D'ailleurs, les impacts sur l'environnement sont souvent diffus, multifactoriels et décalés dans le temps, voire dans l'espace : l'analyse des risques et les réponses techniques ne sont pas évidents.

Quels sont les impacts sur l'environnement des opérations humanitaires ? On peut distinguer l'impact de la logistique humanitaire et celui des programmes mis en place. En ce qui concerne la logistique, une mission humanitaire c'est une

flotte de camions, des entrepôts, beaucoup de transport aérien, une communauté internationale qui vit parfois plusieurs années dans des écosystèmes fragiles... Tout ceci a un coût écologique important en ressources utilisées et en pollution émise.

Chaque type de programme a des impacts variés. L'aide alimentaire et médicale entraîne une pollution importante résultant de l'utilisation du transport aérien et routier. Les restes d'infrastructures, les résidus d'emballages, les déchets hospitaliers... restent présents sur les lieux.

Les programmes de relance économique et agricole, s'ils ne prennent en compte que la donnée socio-économique peuvent conduire à une détérioration des ressources naturelles : suréquipement des pêcheurs entraînant une surexploitation des ressources halieutiques, introduction de variétés exogènes colonisant l'écosystème local et introduisant des maladies nouvelles...

Particulièrement, les camps de personnes déplacées ou réfugiées sont un exemple flagrant de dégradation environnementale. Le fait de regrouper les bénéficiaires facilite l'octroi de l'aide, mais cette concentration de personnes pèse durement sur l'environnement. Elle sollicite les ressources environnantes – l'eau, le bois, la faune, les plantes comestibles – de manière non soutenable et génère une quantité considérable de déchets entraînant la pollution de la surface et des nappes phréatiques.

Le bois est très sollicité parce qu'il fournit à la fois le matériau de construction des abris, le combustible pour la cuisson et le chauffage, et un revenu par la fabrication et la vente de charbon. Un déboisement massif accompagne donc souvent l'établissement d'un camp, qui, provisoire de vocation, parfois se pérennise. L'exemple le plus emblématique est celui du déboisement massif du parc national de Virunga suite à l'afflux d'un demi million de personnes réfugiées du Rwanda en République Démocratique du Congo en 1994.

La raréfaction des ressources aux abords des sites d'installation crée de nombreux problèmes. Elle oblige les populations civiles à se déplacer de plus en plus loin hors du camp pour rapporter l'eau ou le bois, ce qui est chronophage et dangereux. Elle entraîne des tensions entre les populations locales et réfugiées

pour le partage des ressources. Elle peut même entraîner une deuxième catastrophe humanitaire quand les populations qui se trouvaient là avant l'établissement du camp se trouvent privées de subsistance. Enfin, elle compromet les programmes de reconstruction et de relance agricole sur le long terme, en entraînant l'érosion par exemple.

Au contraire, tenir compte de l'environnement en période d'urgence permet de prévenir ce qui vient d'être vu et présente de nombreux intérêts pour les acteurs humanitaires :

La prise en compte du critère environnemental dans la conception des programmes humanitaires améliore la qualité de l'aide. Elle permet d'inclure au nombre des bénéficiaires les victimes des conséquences indirectes de la crise (raréfaction des moyens de subsistance, toxicité des sites...). Elle réduit les risques d'inadaptation du programme ou de retard dans sa réalisation en anticipant les risques environnementaux à moyen et long terme comme l'érosion des sols. Elle permet d'anticiper et de prévenir les catastrophes environnementales à venir. Elle favorise la sortie de la crise en conservant un lieu propice à la reconstruction et à la réalisation d'activités économiques.

Lors de la mise en œuvre des programmes, la bonne gestion environnementale participe à la prévention des conflits autour de l'accès aux ressources et prévient la réalisation d'une deuxième catastrophe humanitaire qui serait due à une trop grande ponction des ressources et production de déchets. Elle a parfois permis d'instaurer un premier dialogue entre des parties en conflit. Elle donne l'exemple d'un développement selon un modèle durable.

De plus en plus, comme dans les autres secteurs, il convient d'intégrer la dimension environnementale dans la pratique des acteurs humanitaires d'urgence et de reconstruction. Le contexte urgentiste ne doit plus conduire à faire l'impasse sur l'environnement et les agences humanitaires sont redevables d'une qualité de travail qui dépasse la simple atteinte des objectifs à court terme. La qualité environnementale des programmes sera vraisemblablement bientôt une exigence des bailleurs de fonds, comme l'a été à une époque la participation

des populations locales, qui est aujourd'hui pleinement intégrée dans les programmes.

On peut définir une approche « ecologically friendly » des programmes d'aide d'urgence et de reconstruction. La prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire ne doit pas être prise comme une contrainte supplémentaire, mais comme un mariage heureux entre deux formes de respect. C'est l'intégration d'une vision à long terme dans l'intervention d'urgence, qui permet d'améliorer l'action humanitaire et prépare la reconstruction.

Les programmes humanitaires pourraient tendre vers un éco-bilan neutre en intégrant les coûts externes dans le budget des projets. Les coûts externes sont ceux qui sont habituellement laissés à la charge de la collectivité, comme le démantèlement d'une infrastructure ou l'impact sur le réchauffement climatique. Ces coûts peuvent être quantifiés et intégrés dans les budgets par le financement de programmes dits « de compensation » qui travaillent sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables ou le stockage de carbone.

Sur le terrain, des pratiques très diverses peuvent aider à minimiser les conséquences environnementales. Le secret est de les anticiper. Ce n'est pas pendant l'urgence, mais lors de la conception des interventions et des choix logistiques qu'il faut intégrer la donnée environnementale. Il faut bien en amont penser le type de programme, les procédures d'achat, les politiques de transport et réfléchir à toutes les étapes aux possibilités de consommer moins de ressources et produire moins de déchets. Souvent, on peut adapter aux contraintes de l'urgence humanitaire les nombreuses solutions qui ont déjà été développées dans d'autres secteurs.

Pour reprendre l'exemple de la consommation de bois par les camps de personnes déplacées ou réfugiées, on peut imaginer des méthodes de constructions économes en bois, qui utiliseraient des matériaux récupérés comme les briques de déchets compressées ou les emballages de distribution conçus pour être réutilisés. On pourrait enseigner aux bénéficiaires des techniques de foyers économes en bois, mettre en place des cuisines partagées,

distribuer une énergie de cuisson alternative au bois, comme les fours solaires. Une solution simple : distribuer des légumineuses concassées plutôt qu'entières permet de réduire le temps de cuisson.

On peut aussi mettre en place un programme de reboisement, installer et promouvoir des toilettes sèches, récupérer l'eau de pluie, utiliser des emballages biodégradables ou valorisables en éléments de construction, valoriser les déchets dont les éléments organiques peuvent produire de l'énergie – le biogaz – et les éléments inorganiques créer des filières économiques (métal, verre), etc. Il faut garder à l'esprit que c'est seulement dans un environnement raisonnablement non pollué et riche en ressources énergétiques et en biodiversité que les rescapés de la crise pourront reconstruire leur vie. Préserver l'écosystème est indispensable pour passer de la réponse urgente à la reconstruction. La crise peut être l'opportunité de mettre en place des systèmes durables de gestion des ressources naturelles. Et pour ne pas se tromper : adapter au contexte local, utiliser les capacités et les savoirs locaux et faire participer des populations à la conception et la mise en œuvre des interventions. Merci.

Patrick Baguet :

Merci à Florence pour cette intervention, qui a montré qu'effectivement les humanitaires ne sont pas toujours très exemplaires dans le développement, mais on sait aussi que les humanitaires interviennent sur des territoires où il y a aussi des actions de développement qui sont mises en place de façon durable avec des financements européens ou autres, où il y a des impacts très forts dans le cadre du développement qui sont encore plus importants parce que ce ne sont pas uniquement au moment de crise humanitaire, mais c'est beaucoup plus durable. On voit par exemple tous les phénomènes d'urbanisation, qui sont similaires aux grandes concentrations d'habitants des camps des réfugiés mais multipliés par mille et en plus de façon durable. Donc là effectivement si déjà les humanitaires sont exemplaires là-dessus, c'est pas mal mais il faut aussi faire un lobbying dans le cadre du développement plus durable et de coopération pour

que ces événements là arrivent de moins en moins et qu'on aide plutôt des pays en voie de développement à faire du développement durable. Donc je laisse la parole à Djamel Misraoui du Secours Islamique qui va présenter une action concrète au Bangladesh. On va voir un peu tous les impacts au niveau des populations, des aléas climatiques, des modifications climatiques et comment peut réagir une ONG par rapport à ça.

Djamel Misraoui :

D'abord merci à Humacoop de m'avoir invité à cette intéressante soirée pour traiter d'un sujet, d'actualité pour longtemps encore, puisqu'il traite de l'avenir de la planète. Je vais exposer un cas concret. Je rentre tout juste d'une mission au Bangladesh. Aussi je vais vous parler des conditions de travail lors de la mise en place d'un projet humanitaire et des recommandations, qui, en accord avec les acteurs locaux se sont révélées intéressantes à connaître pour améliorer l'environnement, et bien sûr la qualité du travail humanitaire en lui-même. J'espère qu'avec le temps et avec la mobilisation de plusieurs experts, les acteurs humanitaires pourront arriver à répondre aux questions liées à la crise environnementale et écologique. Le Bangladesh est considéré comme un des pays les plus exposés au monde, face aux problèmes et menaces climatiques. D'abord permettez-moi de vous donner quelques informations générales sur le Bangladesh, comme vous le savez c'est un des pays les plus vulnérables de la planète, très peuplé, avec une capitale ayant une population de plus de 13 millions d'habitants, c'est une mégapole, c'est un pays musulman, c'est un pays où l'indicateur de développement humain est très bas. Un point très positif, c'est qu'on a pu travailler sur place avec l'appui de la société civile très riche, plus de 20000 ONG locales. Au moment où les ONG internationales comme la nôtre arrivent sur le terrain pour essayer d'atténuer les souffrances, il y avait déjà une mobilisation locale. Cette mobilisation est indispensable au début de la crise et même après en terme de réflexion et de capitalisation des expériences. Ma mission a été programmée suite au cyclone SIDR qui a frappé le sud du Bangladesh le 15 novembre 2007. Il est considéré comme le plus puissant

cyclone, plus que le cyclone Katrina aux Etats Unis et on a vu dans quelles conditions les Américains ont mal géré cette catastrophe parce qu'ils ne sont pas dotés de structures performantes de réponses aux catastrophes. Mais ce qui n'est pas le cas du Bangladesh qui est un pays pauvre mais qui s'est « armé » d'un ministère dédié à la gestion des désastres, il y a les implications des acteurs locaux, la société civile ainsi que les centres d'études sur place qui ont joué un rôle très important pour réduire les dégâts. Bien sûr, le Bangladesh est un pays très exposé aux différents cataclysmes et sa géographie le montre bien. Son territoire situé entre l'Inde, la Birmanie et la montagne de l'Himalaya a une bonne partie de son territoire à fleur d'eau. Il y a un point intéressant à connaître sur l'évolution des cyclones : on sait très bien quand se déclenche un cyclone mais on est dans l'incapacité totale de savoir quelle sera son orientation, sa trajectoire au moment où le cyclone touche la côte. Ce qui amène plusieurs types de problèmes en terme de gestion et de préparation des réponses. Pour vous donner quelques infos sur les dégâts du cyclone SIDR, il y a eu 3345 mort et environ 800 disparus. Je veux seulement dire que sur cette zone côtière il y a plus de 8 millions de sinistrés, directement affectés, et de nombreux autres indirectement affectés. Ce qui est aussi frappant en terme écologique c'est le nombre de bêtes tuées c'est très difficile d'y remédier et la grande forêt de Sundarban qui fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO a été très touchée. Parmi les zones où on a travaillé ce sont trois zones principales, Bagerhat district au sud-est, Patuakhali district et Chandpur district. J'ai personnellement travaillé dans la zone de Patuakhali district. J'ai participé à la mise en place des programmes d'aide d'urgence et aussi la préparation du programme de réhabilitation.

Sur ces diapositives, quelques images montrent la vulnérabilité des populations. 80% de la population vit de l'agriculture, et à cause de la multiplication des catastrophes naturelles dans les zones inondées, les gens ont peu accès à la nourriture donc ils ont l'obligation de chercher d'autres moyens de subsistance et c'est un vrai problème et un grand enjeu pour l'avenir. Il faut que les acteurs humanitaires arrivent à expliquer aux gens la nécessité de quitter ces terres là et

d'aller ailleurs, mais où ? Le Bangladesh est un pays exposé à une série de menaces : catastrophes naturelles, séismes, tornades, etc.

On voit ici une image qui montre que les gens continuent à exploiter le peu de terres qui reste, les rivières, etc.

En terme de moyens, en terme d'habitations, c'est vraiment très précaire. On constate une grande capacité de résilience pour affronter cette situation ; ce qui m'a semblé paradoxal quand je suis arrivé au Bangladesh sud dans la zone de Patuakhali, c'est que le cyclone est arrivé le 15 novembre mais que les effets des inondations qui avaient frappé le Bangladesh fin août étaient encore visibles!

Ce qui signifie qu'au moment où les gens se préparaient à reconstruire leur vie après les inondations, ils se sont retrouvés de nouveau confrontés au cyclone... Dans quelques temps il y aura un autre cyclone, une autre tornade peut être, parce que ce type de catastrophes est devenu cyclique à cause du changement climatique. Après le passage du cyclone, et durant trois mois un vaste programme de secours a été mis en place grâce à l'implication de l'ensemble de nos partenaires internationaux. Comme vous le savez, le Secours Islamique France fait partie d'*Islamic Relief World Wide* (réseau international du Secours Islamique à travers le monde) et notre présence au Bangladesh est déjà ancienne, ce qui nous a permis d'être très réactif. En 72 heures, on commençait déjà à répondre aux besoins des populations, avec une capacité de prise en charge 30.000 familles, un projet ambitieux, pour un total de 150.000 personnes, sur trois mois, et l'aide humanitaire de base était essentiellement axée sur la nourriture, l'abri, et les soins. Il faut souligner à propos de la question de l'environnement que de plus en plus nos missions de terrain considèrent l'environnement comme un axe transversal à l'ensemble des phases du processus d'intervention : de l'urgence au développement en passant par la réhabilitation.

Ces quelques diapos nous montrent la vulnérabilité des populations avec qui nous étions en contact permanent. Nous avons essayé de comprendre leur capacité d'adaptation au contexte. Quelque soit l'aide apportée, le message non

-verbal émis par les bénéficiaires, on le voit sur ces images, est bien : un appel très fort qui exprime d'autres besoins... Ces gens veulent qu'on leur explique ce qui se passe chez eux ! Ce qui se passe en termes d'enjeux environnementaux, et ce qui va se passer après etc. Nous considérons que le droit à l'information est un droit fondamental pour aider ces gens à mieux réagir vis à vis de ce qui se passe. Autre point important en parlant des moyens de transport avec lequel on achemine l'aide. Par exemple, lors de ma mission, c'était un mardi matin, au début du mois décembre 2007, nous acheminions de l'aide humanitaire destinée aux villages par bateau de taille moyenne. Nous avons eu toutes les difficultés à traverser les zones inondées. Nous avons été bloqués à plusieurs reprises, pendant plus de deux heures. Le bateau touchait le fond, Quelqu'un était obligé d'aller dans l'eau pour orienter le bateau dans la bonne direction comme l'illustre bien cette image.

La deuxième étape c'était l'étape de la réhabilitation, et durant cette étape on a bien réfléchi à la question de l'environnement. C'était un des axes prioritaires de l'aide apportée aux populations. Le projet initialement prévu pour un an, a toutes les chances d'être prolongé pour au moins deux ans. Tout tourne autour de la relance économique, avec l'agriculture comme volet central étant donné qu'une bonne partie des terres à riz sont inondées et que moins de gens vont revenir à leurs terres, ce qui va créer un problème de chômage très important et accélérer encore le rythme des migrations. L'exode rural vers des villes plus importantes déjà surpeuplées guette des villes comme Dakka et ses 13 millions d'habitants. L'autre domaine d'activités économiques trop peu prometteur, est la pisciculture et ses fermes d'élevage de crevettes qui ne recrute pas beaucoup de monde. La question de l'accès à l'eau potable est un enjeu majeur. Le problème de l'Arsenic, affecte déjà plus de 40.000 personnes. On estime que d'ici quelques années le nombre de personnes touchées va atteindre les 2 millions !

La pêche aussi représente un domaine important de subsistance, pour une grande partie des populations. A cela s'ajoutent d'autres paramètres aux conséquences du cyclone SIDR, c'est la délinquance, l'exploitation sexuelle des

enfants, comme l'a indiqué l'Unicef récemment dans un rapport, 30 millions d'enfants vivent dans la pauvreté et n'ont pas accès à l'éducation.

Parmi les mécanismes de réponse urgente, il me semble important de souligner la réduction des dégâts humains. En 1970 on était à 400.000 morts, en 1991, 150.000 morts, et l'année dernière à environ 3340. Cela veut dire qu'il y a eu un effort considérable fait par les acteurs locaux, principalement en terme de préparation aux situations d'urgences. Comment mieux préparer les gens au niveau national et surtout au niveau local. Après les inondations du mois de septembre 2007, on avait mis en place avec DG ECHO, l'office humanitaire de la Commission Européenne, un programme de préparation aux urgences qui doit prendre fin après l'épisode du cyclone SIDR, et qui devrait en principe se renouveler pour aller jusqu'à la fin de cette année 2008. Il vise d'abord la formation des acteurs locaux sur la réduction des risques et une meilleure coordination des actions locales.

Malgré l'existence du Ministère de gestion des catastrophes, il restait quand même quelques problèmes au niveau local. Là où j'ai travaillé, il manquait beaucoup de moyens, de matériels pour arriver au moins à réunir les acteurs et échanger des informations pour coordonner les projets ; donc axer le programme sur la sensibilisation des villageois à travers des réunions communautaires et création de comités de gestion des catastrophes.

Si on devait résumer les 3 grands défis du Bangladesh d'aujourd'hui :

- Il y a le défi démographique,
- La lutte contre la pauvreté, c'est un pays qui a peu de ressources naturelles où presque la moitié de la population de Dakka, vit avec moins d'un euro par jour pour un travail journalier de 10 heures, où le coût d'un kilo de riz est de 35 à 40 centimes d'euro ! Comment vivre et travailler pour un euro par jour, quand la personne doit aussi envoyer l'argent à sa famille restée au village.
- La crise écologique avec la disparition progressive de la riziculture et de ses emplois, les fermes de crevettes restent le seul secteur créateur d'emploi. Les paysans se convertissent en pêcheurs et en chasseurs. Le

Bangladesh est un pays où il y avait six saisons, il n'en reste aujourd'hui plus que quatre. Les nappes phréatiques et les terres agricoles sont polluées par les eaux salées, le niveau de l'océan augmente, la température de l'eau et celle de l'atmosphère augmentent aussi et le problème de l'Arsenic dans les nappes souterraines perdure.

Les quelques pistes de réflexion d'une ONG comme la notre qui travaille dans ces domaines là sont:

1. Comment intégrer les normes de sécurité dans la construction des maisons, surélévation des habitations, mettre en place un plan d'urbanisme mieux adapté, mais aussi plus coûteux. La question qui se pose c'est : est-ce que le Bangladesh aura les moyens financiers de mettre en place ce type de programme ?
2. Proposer l'utilisation de semences de riz sensible au sel
3. Mieux gérer l'eau potable, et renforcer les programmes de sensibilisation.

J'en termine avec cette citation d'un professeur du BCAS (*Bangladesh centre for advanced studies*) :

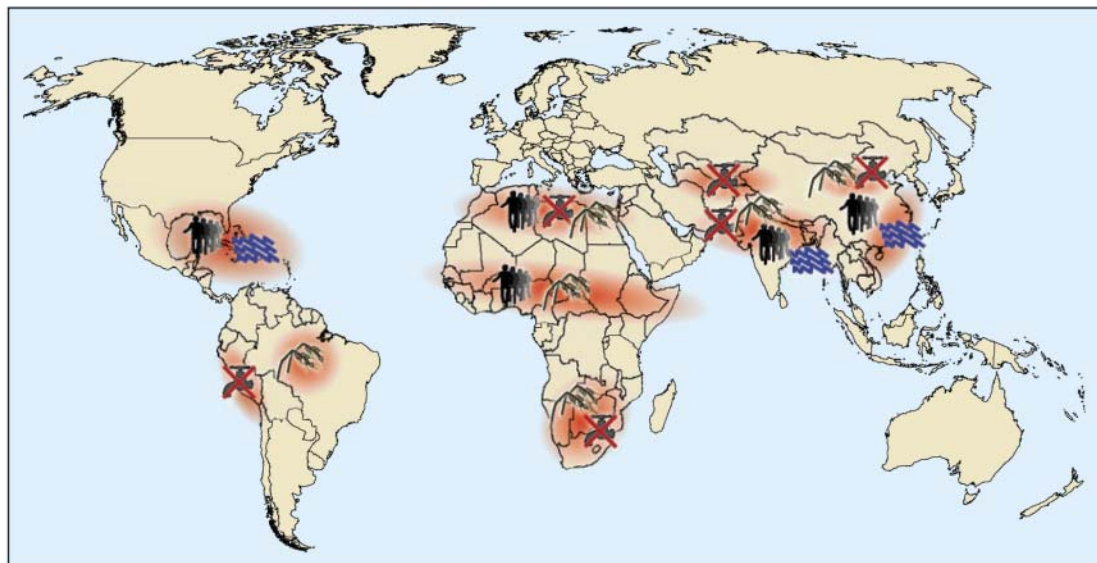
« ...Notre pays ne représente que 0,3 % ou 0,4 % du total des émissions de gaz à effet de serre. C'est-à-dire moins que la ville de New York. Nous devons nous-mêmes réduire nos émissions, c'est un devoir moral. Mais, dans le même temps, si le reste du monde ne fait rien, il y ' aura une catastrophe humanitaire majeure. Qui portera, alors, la responsabilité ? »

Patrick Baguet :

Merci à Djamel pour cet exemple, qui montre quand même que dans les crises écologiques majeures, l'humanitaire peut être aussi exemplaire. On a vu les chiffres de mortalité, alors que les cyclones augmentent, donc ça veut dire que l'humanitaire peut faire quelque chose, au moins parce que justement vous avez travaillé avec la société civile, parce que c'est un travail à long terme, parce qu' il y a des formations etc. Je crois que c'est un exemple très intéressant. Je vais laisser la parole à Christel Cournil, qui va nous parler un peu des aspects juridiques et politiques et du concept de « réfugiés climatiques ».

Christel Cournil : Je suis enseignante-chercheuse à l'université de Paris 13, j'espère que mon intervention ne va pas être trop théorique, par rapport à l'approche très pragmatique précédente. Mais il y a des questions théoriques très importantes comme vous allez le voir.

Je commence par cette carte qui montre les *hot-spots* dont parlait tout à l'heure Florence. On y voit les « stress » sur les ressources naturelles renouvelables, les points de tension, les zones de conflits et les futurs lieux des déplacements des populations. Cette carte a été faite par les experts du WGBU qui ont rendu un rapport sur la sécurité et les changements climatiques en décembre 2007.



Conflict constellations in selected hotspots





-  Climate-induced degradation of freshwater resources
-  Climate-induced decline in food production
-  Hotspot
-  Climate-induced increase in storm and flood disasters
-  Environmentally-induced migration

Figure 1
 Security risks associated with climate change: Selected hotspots. The map only shows the regions which are dealt with in this report and which could develop into crisis hotspots.
 Source: WBGU

Rentrer dans le sujet des réfugiés climatiques c'est déjà se poser la question de la définition. Aujourd'hui, il n'y a pas de définition et il n'existe aucun consensus. De quoi part-on ?

Quels déplacements ? On annonce surtout des déplacements internes dans les pays du Sud (par exemple : dans les périphéries des grandes villes, des migrations d'une région à une autre, etc.) mais aussi quelques déplacements internationaux avec un franchissement de frontières.

Quelle(s) dégradation(s) ? Est-ce que les réfugiés écologiques sont des victimes de catastrophes naturelles, de catastrophes écologiques brutales (inondations, tsunamis, etc.) ou de catastrophes diffuses (sécheresse, désertification, etc.) ? Sont-ils aussi des victimes de catastrophes anthropiques (Bhopal, Tchernobyl, etc.) ? Faut-il réduire leur définition aux « réfugiés climatiques », comme c'est en train d'émerger actuellement ? On voit en effet un resserrement de la notion de réfugiés écologiques vers la sous-catégorie de réfugiés climatiques. Ces derniers seraient ceux qui fuient les grands impacts des changements climatiques (augmentation du niveau de la mer, événements climatiques extrêmes, sécheresse). Nous sommes donc face à un problème crucial de définition. Il existe toutefois un commencement de définition des réfugiés de l'environnement depuis 1985 dans un rapport du PNUE : *« les réfugiés de l'environnement sont ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie, temporairement ou de façon permanente, à cause d'une rupture environnementale, d'origine naturelle ou humaine, qui a mis en péril leur existence, ou sérieusement affecté leur condition de vie »*. Toutefois, ce n'est pas une définition juridique, c'est une définition qui fait un simple constat de réalité.

Par manque de consensus, on retrouve beaucoup de termes qui traduisent cette migration. Voici quelques exemples qui sont assez informatifs de l'utilisation qu'en font les acteurs selon leurs intérêts (ONG, Politiques, Experts, Universitaires, Agences onusiennes, Médias, etc.). Par exemple, le HCR n'utilise pas le terme de « réfugiés » parce qu'il est trop connoté et renvoie à la Convention de Genève sur les réfugiés dit « politiques ». On trouve les termes

de « réfugiés écologiques » ou « environnementaux », de « réfugiés climatiques », de « migrants » de l'environnement. On retombe aussi sur la délicate distinction « migrants » et « réfugiés ». Le terme « migrant » a une connotation plus péjorative que le terme de « réfugié » car il renvoie aux migrants économiques : c'est à dire ceux qui choisissent de quitter volontairement leur pays pour améliorer leurs conditions de vie. J'ai lu récemment le terme de *climate evacuee* dans un rapport du OIM paru en janvier 2008 sur les changements climatiques et les migrations. Les termes d' « éco-réfuégiés » ou de « personnes déplacées » en raison d'une catastrophe naturelle sont aussi beaucoup utilisés. Ces termes rappellent le concept de « personnes déplacées internes » qui est utilisé par les agences ONUsiennes.

Par ailleurs, comme nous n'avons pas de définition très claire, les estimations chiffrées de réfugiés écologiques partent dans tous les sens. Ces estimations sont très impressionnantes : on a d'abord annoncé plus de 50 millions de personnes pour 2010, plus de 150 millions pour 2050. Ces chiffres sont très contestés. Le chercheur Myers a encore élevé cette estimation récemment à plus de 212 millions de réfugiés écologiques pour 2050. L'association Christian Aid parle d'un milliard de personnes. On se trouve donc face à une difficulté méthodologique, d'estimation, de scénarisation, de modélisation de ces migrations couplées à la problématique de l'évolution du climat. Il y aura finalement un important travail d'estimation, de prédiction et donc d'anticipation à faire pour les chercheurs. Dans ces chiffres, il y a un élément intéressant, qui va susciter des questions juridiques : sur les 1 milliard de personnes dont l'association Christian Aid parle, il y aurait 5 millions seulement de migrations internationales (c'est à dire de personnes qui franchiraient une frontière internationale), le reste étant des migrations internes. Ceci reste encore à démontrer, il n'y a pas encore d'étude de grande ampleur (sociologique, géographique, démographique), mais on s'attend plus ou moins à ce résultat.

A partir de cette introduction, je voudrais aborder trois pistes. D'abord, je montrerai qu'aujourd'hui le droit est face à une question inédite et qu'il n'offre pas de protection efficace pour les réfugiés écologiques (I). Ensuite, je relèverai les

difficultés pour construire une protection internationale et un statut pour ces populations (II). En somme, il faudra certainement passer par des protections nouvelles à inventer et imaginer (III).

I/ Les potentialités du droit existant pour protéger les réfugiés écologiques ?

J'aborderai successivement les faiblesses des potentialités des textes spécialisés (1), du droit communautaire (2), du droit international des droits de l'Homme (3) et des protections nationales (4).

1) Dans les textes juridiques spécialisés (droit international des réfugiés), l'article 1^{er} A de la Convention de Genève définit les « réfugiés conventionnels », « les réfugiés dits politiques ». Or dans cet article, il n'y existe aucune référence au critère écologique même en l'interprétant. En effet, les motifs de reconnaissance de la qualité de réfugié politique sont : la race, la nationalité, la religion, l'opinion politique et l'appartenance à un groupe social. De plus, il faut démontrer que l'on est persécuté, ce qui semble difficile à établir pour les réfugiés écologiques. De même, pour obtenir le statut conventionnel, le demandeur d'asile doit avoir quitté son pays d'origine, c'est à dire franchi une frontière internationale. Or, comme on vient de voir que les réfugiés écologiques risquent d'être surtout des déplacées internes, c'est une importante limite, une inadéquation du texte au cas des réfugiés écologiques. Enfin, la Convention de Genève est basée sur une approche individuelle des droits de l'Homme, on reconnaît individuellement après un entretien par les autorités compétentes (l'OFPRA en France) le statut de réfugié. Or, ce système de reconnaissance individuelle ne marche pas dans le cas d'une « migration de masse » des réfugiés écologiques.

2) Lorsque l'on regarde la politique d'asile et d'immigration (communautarisée depuis le traité d'Amsterdam), on ne trouve pas grand chose. Ainsi par exemple, si la directive de 2004 sur la protection subsidiaire offre un nouveau statut à côté de la Convention de Genève, elle n'aborde absolument

pas la question des réfugiés écologiques ou même des victimes de catastrophes naturelles. Cette thématique n'est même pas présente dans les travaux préparatoires. Il y a peut-être une piste dans la directive de 2001 sur la protection temporaire en cas d'afflux de personnes déplacées, mais il faudrait modifier ce texte pour qu'un jour cette protection temporaire s'applique aux réfugiés écologiques. Le seul point abordant directement la question des réfugiés écologiques se trouve dans les travaux des États Membres : c'est une « *Déclaration pour un statut communautaire des réfugiés écologiques* » proposée en 2004 par deux députés écologistes. Ce texte très intéressant n'a pas été adopté par le Parlement européen. Pourtant une déclaration n'est pas contraignante pour les États... On voit ici surtout que la problématique des politiques migratoires, la fermeture des frontières et la restriction du droit d'asile en Europe « contaminent » la question des réfugiés écologiques.

3) Dans les textes internationaux des droits de l'Homme, on ne trouve pas beaucoup de protections directes. Dans les textes relatifs aux droits individuels, civils et politiques, il n'existe que des protections de l'individu face aux arbitraires de l'État. On ne voit donc pas de protections des Hommes victimes de dégradations de l'environnement. Dans les textes relatifs aux droits collectifs, économiques et sociaux, on peut faire des liens avec les réfugiés écologiques avec le droit à l'alimentation, le droit au logement ; mais on sait que ces droits ne sont pas très appliqués dans le droit interne des États et souffrent donc d'un manque d'effectivité. Les droits de la troisième génération, les droits de l'environnement (les « droits de solidarité ») protègent l'environnement de façon sectorielle (l'eau, l'air, la biodiversité) et commence à peine à aborder la protection *intégrée* de l'environnement. Finalement à ma connaissance, il n'y a que la Convention internationale contre la désertification de 1994 qui aborde la question de la migration et des dégradations de l'environnement dans son préambule et dans quelques articles. Néanmoins, elle n'offre pas pour autant un statut. Elle établit un simple constat sans droit ou statut pour les populations concernées par la désertification.

4) Dans le droit national des États, on relève certaines protections spécifiques en cas de forces majeures, de catastrophes naturelles. Par exemple, le Danemark a prévu une protection pour les réfugiés de Tchernobyl ; le Canada a offert quelques titres de séjour pour les membres des familles résidant au Canada victimes du tsunami et les USA ont mis en place une protection temporaire pour les victimes du cyclone Mitch. Ces protections ponctuelles ne sont bien évidemment pas suffisantes pour protéger l'ensemble des réfugiés écologiques...

II/ Les difficultés d'une protection, d'un statut ?

Imaginer une protection n'est pas facile étant donné la multiplicité des causes migratoires écologiques (1) et celle des lieux de destinations des réfugiés écologiques (2). De plus concrètement, que pourrait-on mettre dans un statut pour les réfugiés écologiques ? Quel(s) droit(s) pourrait-on leur offrir ? (3)

1) Les causes écologiques de départ sont multiples et hétérogènes. En effet, il y a une grande différence entre le réfugié qui voit son État disparaître avec l'immersion de son île et le pasteur nomade qui fuit la sécheresse dans la savane sahélienne. On constate aussi qu'il n'y a pas seulement une cause écologique, on trouve souvent un faisceau d'éléments qui les poussent à partir : économique, politique, social et écologique. Comment construire un statut sur l'ensemble de ces causes ? Comment les identifier ? Doivent-ils tous bénéficier d'une protection internationale ? En novembre 2007, des experts (Global Governance Project) se sont prononcés en estimant qu'il fallait offrir une protection juridique qu'aux réfugiés climatiques c'est-à-dire à ceux qui fuient les conséquences de l'augmentation de la mer (les habitants de Tuvalu), un événement climatique extrême ou la sécheresse.

2) S'il y a plusieurs causes de départ, il y existe aussi plusieurs destinations. D'abord le refuge peut être interne, inter-région, inter-village, etc. Ce sont alors des déplacés internes. Normalement c'est l'État qui doit protéger ses ressortissants avec son droit national. En effet, selon le droit international, on

ne s'ingère pas dans les affaires d'État en vertu du respect des souverainetés étatiques et du principe de non-ingérence. Toutefois, le concept de « personne déplacée interne » est en train d'émerger depuis très peu de temps au niveau international avec pour ambition de leur construire une protection. Les pays riches ont développé des lois, des protections en cas de catastrophe. Ils auraient une meilleure capacité d'adaptation, de résilience face au changement climatique. Il semblerait qu'ils soient moins touchés (moins de densité de population). Il sera sans doute plus facile pour eux de protéger les déplacés internes sur leur territoire. Mais parfois c'est insuffisant comme on l'a vu avec Katrina aux États-Unis. Pour les pays pauvres qui n'ont pas les mêmes moyens, il sera difficile pour eux d'offrir une réelle protection aux déplacés internes et d'appliquer leur droit national par manque de moyens financiers. Ils auront par ailleurs plus de difficultés à s'adapter au changement climatique (beaucoup de territoire à risques notamment sur les zones côtières dans lesquelles il y aura de forte densité de population). En définitive, ils auront besoin d'une coordination internationale de l'aide. Pour les réfugiés qui vont traverser les frontières internationales, on pourrait imaginer une protection internationale du type Convention de Genève. Il n'y a pas de principes internationaux qui bloquent. Mais quelle protection ? Quel statut ?

3) Faut-il élaborer un ou plusieurs statuts ? (international, continental, régional, local, etc.) Quels droits offrir : travail, regroupement familial, libre circulation, naturalisation, respect des cultures locales...? Il faudra imaginer des programmes de réinstallation pour ces populations. Mais comment gérer ces programmes de réinstallation avec le respect des droits des réfugiés. La mise en œuvre concrète renvoie aussi aux modalités des statuts. Faut-il offrir une protection à court terme pour des migrations temporaires (inondation) ou une protection à long terme lorsque les dégâts sont par exemple irréversibles (Tchernobyl) ?

III/ Des protections à inventer

Les juristes, les politiques, et plus globalement la Communauté internationale devront sans doute imaginer une ou des protections inédites. Certains pensent qu'il faut ajouter un protocole spécifique pour les réfugiés écologiques à la Convention de Genève (1). D'autres estiment qu'il faut plutôt construire une nouvelle Convention internationale (2). D'autres proposent de créer des protections spécifiques : des protections bilatérales (3). Enfin on évoquera les propositions du « Global Governance Project » (4).

1) Ajouter un protocole à la Convention de Genève, c'est insérer un nouveau texte qui définirait le terme de « réfugié écologique » et compléterait la définition du « réfugié politique » de la Convention de Genève. Des juristes en 2005, des chercheurs aux Maldives en 2006 ont proposé le protocole « environmental refugee ». Il y a quelques avantages : on aurait l'expérience des autorités compétentes (OFPRA) qui pourraient mettre en place rapidement cette protection. On pourrait disposer d'une protection opérationnelle rapidement. Mais il demeure beaucoup d'inconvénients : si on adopte un protocole additionnel à la Convention de Genève on exclut les déplacés internes, c'est à dire la grande majorité des réfugiés écologiques. De plus, les organes de reconnaissance ont déjà une politique restrictive qui pourrait se poursuivre sur la question des réfugiés écologiques. Enfin, adopter un tel protocole additionnel à la Convention de Genève, c'est surtout occulter la question des responsabilités politique, écologique, économique à l'origine des déplacements.

2) La création d'une convention internationale a été proposée. C'est un vrai challenge car il faut en général beaucoup d'années pour adopter un tel texte. C'est souvent du long terme puisqu'il faut imaginer un texte, des compromis et obtenir des signatures, etc. Comme l'a proposé la juriste Véronique Magniny, on pourrait imaginer une commission de qualification avec un haut commissariat aux réfugiés spécialisé dans les questions environnementales qui déploierait une logistique (des casques verts, des aides, plan de réinstallation, etc.)... Tout ceci

mettra certainement beaucoup de temps, il n'est pas sûr que les États (du Nord) soient pressés de se lancer dans de telles négociations...

3) Inventer une « protection bilatérale » est sans doute la protection la plus pragmatique. Elle pourrait se construire pour les « premiers réfugiés climatiques », pour les 11000 habitants de l'île de Tuvalu menacée de disparaître dans le Pacifique. Pour ce faire, il faudrait imaginer une sorte de Convention bilatérale entre Tuvalu et l'Australie ou la Nouvelle Zélande (pays voisins). Cette protection anticipée apparaîtrait comme une sorte d'exemple de solidarité de l'État voisin à l'égard de l'État menacé de disparaître. Dans cet accord, on y insérerait par exemple une « sorte de politique d'accueil » avec un nombre de personnes, des droits offerts, un programme de réinstallation, du travail, le respect de la culture locale, etc. Il existe des réflexions dans ce sens : par exemple le parti travailliste en Australie a beaucoup milité en faveur des réfugiés climatiques. Une sénatrice australienne (Kerry Nettle) a d'ailleurs fait une proposition d'amendement de la loi d'immigration en juillet 2007 en proposant de créer la catégorie de réfugiés climatiques et en leur donnant un visa spécifique (300 personnes par an). Cet amendement n'a pas été retenu mais c'est intéressant de voir ce lobbying politique commencer. C'est sans doute une piste à explorer. L'un des inconvénients de cette protection bilatérale réside dans l'unique responsabilité de l'accueil par les pays voisins. Pourquoi n'y aurait-il que l'Australie ou la Nouvelle Zélande qui accueilleraient les habitants de Tuvalu ? De plus, en décidant unilatéralement de la destination d'accueil, on prive le réfugié du choix de son futur lieu de migration. De plus, si cette proposition est intéressante, elle est réalisable seulement quand les risques écologiques sont connus. Elle n'est donc pas « exploitable » pour les catastrophes soudaines ou brutales. Cette proposition de protection bilatérale apparaît surtout comme une protection pragmatique, une solution d'urgence avant de trouver une solution plus durable.

4) Les propositions du « Global Governance Project » ont imaginé *une gouvernance mondiale pour protéger les réfugiés climatiques*. Ils sont convaincus qu'il faudrait une protection *sui generis*, une protection spécifique

pour les réfugiés climatiques avec une reconnaissance légale internationale. Ils proposent de faire un texte, un protocole additionnel, non pas annexé à la Convention de Genève, mais annexé à la Convention sur les changements climatiques de 1992. Cette proposition permettrait de lier la question des réfugiés climatiques à la responsabilité des États dans le changement climatique et insérer ainsi les migrations dans la lutte contre le changement climatique. Ils proposent ensuite de créer des institutions pour les réfugiés climatiques, avec une véritable gouvernance : institutions à créer, comité de reconnaissance, comité de réinstallation, etc. Enfin, l'instauration d'un fond spécifique est soulevée car la question financière est cruciale pour construire des plans de réinstallation ambitieux pour ces populations.

Au-delà de ces pistes de protections envisageables, des nouveaux concepts juridiques peuvent être débattus pour ouvrir des pistes de réflexions : celui de « l'assistance écologique » ou « ingérence écologique », du « droit d'asile environnemental », de la « force majeure », de la notion « d'État défaillant » ou de « justice climatique », etc. En définitive, la Communauté internationale est face à de nombreux défis qu'elle devra relever pour imaginer une protection innovante pour les réfugiés écologiques, et ce, dans les prochaines années.

Pour plus de précision et pour aller plus loin, voir mes articles¹.

Je vous remercie de votre attention.

Patrick Baguet :

¹ Cournil Ch., « Quelle protection pour les réfugiés écologiques », *Actes de la journée d'études du GISTI, Quel statut pour les réfugiés environnementaux du 17 décembre 2007*, Paris, à paraître mars 2008, 7 p.

Cournil Ch. et Mazzega P., « Réflexions prospectives sur une protection juridique des réfugiés écologiques », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2007, (23), 1, p. 7-34.

Cournil Ch. et Mazzega P., « Catastrophes écologiques et flux migratoires : Comment protéger les « réfugiés écologiques » ? », *Revue européenne de droit de l'environnement*, n° 4, décembre 2006, p. 417-427.

Cournil Ch., « Vers une reconnaissance du « réfugié écologique ? Quelle(s) protection(s) Quel(s) statut(s) ? », *Revue du droit public*, juillet-août 2006, n° 4, p. 1035-1066.

Merci à Christel d'avoir abordé cette question juridique. Avant que l'on passe aux questions, je voulais dire deux mots sur les actions que peut mettre en place une grosse organisation comme Médecins du Monde, à la fois sur le témoignage et comment peut-elle prendre en compte l'environnement dans les actions humanitaires ? C'est très nouveau, il va falloir avancer là-dessus et à MDM on n'a pas beaucoup avancé.

Sur le témoignage, je m'occupe d'une mission au Népal et même s'il n'y a pas de grandes modifications climatiques avec des problèmes nouveaux, il y a ce concept de réfugié écologique au sens large qui existe dans la mesure où il y a le phénomène des moussons qui fait qu'il y a des déplacés, qu'il y a des modes de développement qui ne sont pas des modes de développement durable, qui font que l'agriculture dont vivaient jusqu'à présent les Népalais au niveau des villages ne se fait plus, parce qu'il y a une urbanisation massive, que dans les grandes villes il n'y a pas de travail donc on se retrouve avec des migrations massives vers l'extérieur. Pour vous donner un chiffre sur 25 millions de Népalais, 1 million va travailler à l'étranger tous les ans, parce qu'ils n'ont plus suffisamment de ressources comme le bois qui n'a pas été protégé. Les terres ne sont plus cultivées, il ne reste plus que les personnes âgées dans les villages. Les jeunes vont travailler dans des pays où il se font exploiter notamment dans les Emirats Arabes, vous avez peut être entendu parlé du nouvel esclavagisme pratiqué dans les Emirats. Je vais aussi de temps en temps en Sibérie pour des minorités ethniques du Nord de la Russie où on voit ce qu'ont produit les nouveaux modèles de développement. La Russie privilégie le gaz, le pétrole, l'industrialisation, l'urbanisation donc les nomades sibériens qui vivent de l'élevage de rennes ont des problèmes : les phénomènes climatiques font que les zones gelées sont de moins en moins gelées, les enfants qui étaient scolarisés sur place le sont dans les grandes villes, il n'y a plus la possibilité d'effectuer des soins sur place avec les hélicoptères qui ne se déplacent plus. De nouvelles maladies se sont introduites avec les déplacements des populations notamment la tuberculose, et l'alcoolisme qui est massif dans ses populations nomades qui n'ont plus les richesses qu'elles avaient auparavant.

Pour rebondir sur ce que disait Christel par rapport aux aléas et aux changements climatiques et à la façon dont la population pouvait supporter ou non ses aléas, on peut parler d'un exemple très proche de nous qui est celui de la canicule en France en 2005. Mais on a vu que dans un pays très riche même si on a construit des réseaux sociaux on ne peut pas éviter 15 000 morts parce qu'il ne suffit pas d'être un pays riche, il faut que les réseaux fonctionnent bien y compris pour les populations vulnérables. MDM a essayé d'agir sur les populations vulnérables en allant les hydrater, mais on est souvent très en retard car on est mis devant le fait accompli. Nous pouvons passer aux questions.

Question

Par rapport à la déforestation et à la dégradation de l'environnement par le bois de chauffage, pourquoi le solaire n'est pas plus exploité puisque le soleil brille sous toutes les latitudes ce qui pourrait éviter des problèmes et si le solaire était utilisé y compris par les ONG ?

Florence Gibert

Dans le contexte du développement, les fours solaires sont mis en place. Mais ils ne sont pas la solution parfaite car ils sont chers et nécessitent un entretien. Et on ne peut pas effacer les habitudes culturelles : parfois chaque épouse doit avoir son foyer, etc. Dans le contexte de l'urgence, j'aimerais poser la question aux humanitaires de l'utilisation possible de fours solaires dans les camps de personnes déplacées. J'imagine que cela doit être cher à l'achat et au transport. Un camp de réfugiés peuvent être à une échelle énorme, plusieurs centaines de milliers de personnes.

Question

En 1994 j'étais à la frontière entre le Zaïre et le Burundi et j'avais lancé l'idée que, pour chaque personne réfugiée, il y ait un arbre replanté car pour chaque personne un arbre était abattu. Je pense que même si vous me trouvez utopique c'est une solution à développer pour prévenir une catastrophe récurrente étant

donné les millions de réfugiés existant dans le monde. Il faut que le coût environnemental des programmes humanitaires soit calculé et que l'on cherche la manière de compenser la mise en place de programme ayant un impact environnemental. Il faut évaluer cet impact sur les 10 ans, 20 ans à venir par exemple, dans le traitement des maladies. Quand on voit une épidémie de diarrhées sanglantes dans les camps, on traite uniquement en distribuant des savons et en donnant des consignes d'hygiène, en apportant de l'eau potable et en distribuant des solutions de SRO. Sur un autre camp on donne du Negram à gogo et quand on retrouve ses populations qui ont reçu le Negram dont certaines n'ont rien à boire, on provoque des encéphalites médicamenteuses. Quand ces populations retournent dans leur pays d'origine, elles ont des résistances aux antibiotiques. Tous les gestes que l'on fait doivent anticiper le long terme. La grosse problématique de l'humanitaire c'est que l'on pense à court terme. Quand on voit par exemple la quantité de 4X4 qui circulent cela aussi, c'est un gâchis écologique et financier, et c'est se moquer des gens que l'on est sensé aider. C'est tout un changement de culture dans les organisations.

Joseph Dato

La mondialisation fabrique une atomisation des responsabilités une atomisation du contrôle et des problèmes. Est-ce que vous pensez qu'une stratégie de lobbying est suffisante ou insuffisante puisque le contrôle est atomisé ? Vers qui et comment œuvrer ? Quand j'ai écouté l'exposé très intéressant sur les questions juridiques, c'est fou quand même, que même au niveau d'une réalité massive, exposée toute la soirée, personne n'est d'accord. Donc où est la cible du lobbying selon vous ?

Florence Gibert :

Je veux bien faire une proposition : les bailleurs de fonds. C'est eux qui décident des programmes par leur politique de financement. Je pense que les bailleurs vont être de plus en plus sensibles à la préoccupation environnementale qui émerge dans la société.

Christel Cournil :

Je veux juste parler d'une initiative qui va avoir lieu le 11 juin 2008 organisée par une députée des verts (Hélène Flautre) du parlement européen. On va mettre en place un séminaire européen sur la question des réfugiés écologiques, des réfugiés climatiques et l'idée c'est de faire venir des intervenants de Tuvalu, des humanitaires, des gens qui peuvent témoigner des conditions de vie des populations locales, partir un peu de l'empirique et ensuite poser les questions sur les droits, la politique etc et l'idée c'est de saisir, de sensibiliser les institutions européennes et que celles-ci pendant la présidence française aillent vers la communauté internationale notamment l'ONU et lancent une réflexion sur les protections.

Patrick Baguet :

Sur l'excès des ONG humanitaires dans la prise en charge de ces problématiques-là, on peut le retrouver sur l'environnement, sur la viabilité des actions, sur la façon dont on prend en considération les populations etc., je crois que ça veut dire qu'il y a tout un travail d'information et de formation, de crédibilisation de ces ONG pour éviter que n'importe qui fasse n'importe quoi parce que les ONG qui font n'importe quoi pour l'environnement font aussi n'importe quoi dans les actions etc.. On a aussi un grand travail à faire à l'intérieur des grandes ONG comme Médecins du Monde et Médecins sans Frontières qui ne sont pas épargnées par ces problèmes et on voit effectivement quand il y a plusieurs ONG sur le même territoire, on a des actions qui ne se font pas de façon similaire. Il y a une qui peut détruire l'autre et surtout on n'est pas crédible par rapport aux populations. Finalement on oublie souvent de faire participer la population contrairement à ce qu'a pu faire le secours islamique où le fait de faire participer la population dès le début du programme, ça permet que l'action soit fiable, qu'on puisse faire du développement durable, qu'on puisse prendre en compte des ressources économiques, toutes les ressources de cette population et c'est là dessus que les ONG doivent s'orienter. Mais c'est vrai

qu'elles sont appelées souvent en catastrophe que les financeurs financent très largement ces actions et que ce n'est pas toujours très bien organisé.

Djamel Misraoui :

Effectivement, un petit rappel historique, en 1992, le sommet de Rio nous a ramené le concept du développement durable, et ensuite parce que les acteurs se sont réunis une nouvelle fois à Johannesburg, on a parlé des OMD, les objectifs du millénaire de développement, un autre concept, et aujourd'hui on parle du changement climatique !

Quelque part on est entrain de passer d'un concept à un autre mais sans avancer trop, le fonds du problème il est là, et il est plus complexe.

Le deuxième point, c'est vrai que les ONG sont au cœur d'une dynamique de changement de mentalités, de mobilisation et de responsabilité de l'opinion public, parce qu'ils sont les vrais témoins de la situation due à leur proximité avec les populations locales. Il faut, aujourd'hui, une co-responsabilité obligatoire, au niveau international pour mobiliser l'ensemble des acteurs sur ces questions. En prenant, par l'exemple, l'agenda international, le sommet prochain du G8, les prochaines négociations de l'OMC, il y a beaucoup de rencontres internationales importantes où la voix des ONG, est devenue pas seulement nécessaire mais obligatoire. Mais il y a une problématique qu'il faut souligner, c'est la nécessité de renforcer les moyens de plaidoyer et de lobbying dans les domaines de contrôle pour faire la pression sur les Etats. Pour ce qui concerne la création d'une institution internationale de l'environnement, je pense que les ONG sont à l'heure actuelle partagées sur le fait de créer ou pas une agence internationale de l'environnement ou bien se limiter à intégrer l'environnement dans les négociations de l'OMC. C'est là où il faut mettre plus de mobilisation et de temps et d'énergie.

Henry Tidy :

Quelque chose que je n'ai pas spécifié au début, en fait les Amis de la Terre ne font pas de l'humanitaire ou de coopération internationale. L'idée des Amis de la Terre c'est qu'on vit dans un monde qui manque de contrôle, et où la situation depuis des années échappe au pouvoir existant. Pour nous la grosse lacune c'est que le changement climatique il n'y a pas de grande organisation internationale qui s'en occupe. Finalement ça revient aux états d'agir s'ils décident de le faire. Ce n'est pas le cas. On vit dans un monde globalisé, où les acteurs économiques etc. agissent au niveau mondial mais il n'y a pas de contrepoids du pouvoir public. Si la question était comment on voit, comment on essaie de réagir pour améliorer la situation, les Amis de la Terre ont travaillé sur deux côtés : Sensibiliser le public et dans un deuxième temps, essayer de faire avancer les cadres légaux pour faire en sorte que les comportements qui ne sont pas acceptables dans d'autres pays, qui sont des actions des entreprises européennes à l'étranger, soient gérées de la même façon qu'en Europe. On demande que tous les décideurs agissent pour qu'on augmente le niveau légal partout dans le monde.

Question :

Je veux encore intervenir sur le sujet des réfugiés climatiques. J'ai l'impression que nous pratiquons une politique d'autruche, comme si ça ne risquait pas d'arriver. On voit bien d'ailleurs à la conférence qu'il n'y a aucune véritable décision prise, parce que rien n'est chiffré. Et des migrations qui risquent d'être énormes ! On voit déjà très bien sur les migrants économiques illégaux, clandestins les problèmes que ça pose notamment dans le détroit de Gibraltar, c'est un exemple parmi d'autres, je crois que nos dirigeants sont irresponsables. Ils sont irresponsables parce qu'il n'y a pas que du lobbying du côté des ONG, il y a aussi du lobbying du côté des industriels, des patrons. Je me souviens très bien c'était en 2003, le patronat européen demandait à l'Europe de ne pas appliquer le protocole de Kyoto. Il faut bien comprendre que ceux qui dirigent le monde sont des industriels qui voient tout à très court terme, qui ne voient que l'intérêt de leur entreprise.

Patrick Baguet :

Effectivement il y a contradiction entre 'court terme' et 'développement durable'.

Question :

Je voulais revenir sur les impacts environnementaux des projets humanitaires, des projets de coopération internationale de manière générale : un moyen de parer à ces impacts c'est d'intégrer la notion d'impact environnemental dans les critères d'évaluation pour valider les projets. On a aujourd'hui des critères de développement durable qui sont extrêmement vagues, les évaluateurs eux-mêmes ne savent pas comment ils doivent les interpréter. Les concepteurs du projet devront avoir une véritable ingénierie intégrée. Bien sûr, c'est un peu plus complexe pour l'urgence, mais je ne pense pas impossible. Et une deuxième notion, on parle de 'travel light', on peut parler peut être de 'help light' aussi. Le meilleur moyen d'avoir des actions aussi efficaces avec moins de dépenses serait de promouvoir avec sincérité des coopérations sud-sud, parce qu'on parle quand même encore beaucoup d'aide nord-sud, je pense que nous avons une responsabilité qu'on peut prendre en finançant des projets, en apportant une certaine ingénierie des projets, mais en ce qui concerne l'action je pense qu'il y a dans le sud énormément d'énergie, de compétence, de transfert de savoir-faire qui sont réalisables et qui généralement sont un peu occultés puisqu'il y a une expertise tellement avide d'intervenir dans le nord, et on sait aussi que ça permet à ces pays du nord d'annoncer des chiffres d'aide au développement extrêmement intéressants et tout le monde n'est pas dupe puisque cet argent est aussi de l'argent recyclé. Il revient sur les mêmes humanitaires des pays du nord qui de cette façon financent cette opération.

Patrick Baguet :

Si on regarde les critères d'évaluation des gros financeurs comme l'Union européenne, cet indicateur n'apparaît pas du tout, et ce sont des évaluations qui sont très complexes, mais qui ne tiennent pas compte de l'environnement ni de la façon dont les personnes vont travailler, ni de la participation de la population ni de la durabilité des interventions.

Florence Gibert :

En fait les évaluateurs appliquent la grille d'évaluation qu'ils souhaitent – et pour laquelle ils ont été contractés. Le groupe URD, qui réalise des évaluations – ils ont notamment faite celle de l'aide publique française aux pays touchés par le séisme et le tsunami – ont une grille d'évaluation de douze critères parmi lesquels l'environnement. Pour l'Europe, malheureusement, ECHO, la direction chargée de l'aide humanitaire, n'a pas de relecture environnementale des projets.

Henry Tidy :

Les Amis de la Terre travaillent depuis longtemps sur l'idée que les aides publiques ont une conditionnalité. Les énormes organisations financières qui sont conduites par la coopération France qui assure les entreprises qui exportent à l'étranger avec l'argent public. On voudrait plutôt qu'il y ait une conditionnalité avant de mettre cet argent public derrière des projets d'exportation, il faut que le projet soit durable. Au niveau européen, il y a une banque qui n'est pas connue, c'est la banque européenne de l'investissement. Plus importante que la banque mondiale, c'est la plus grande banque public-privé dans le monde avec 45 milliards d'euros par an. Evidemment avec 45 milliards d'euro si cette banque là prend l'habitude de prêter l'argent pour les projets qui sont positifs ça va faire énormément de différence. Et pareil dans le privé les financeurs font des bilans environnementaux mais ils les font eux-mêmes. Donc il y a énormément de progrès à faire sur la question de la mesure de l'utilité environnementale ou les dommages environnementaux des projets avant de financer ces projets.

Patrick Baguet

C'est une question qu'on pourrait poser à Joseph car il y a un comité des donateurs à MDM. Même si les dons privés des entreprises ne sont pas majoritaires, est-ce qu'il y a une réflexion là-dessus ?

Joseph Dato

Les dons privés sont supérieurs aux dons publics mais les dons des entreprises représentent moins de 1 % de la totalité des dons, c'est-à-dire 500 000 euros par an donc une somme très faible.

Un travail de sensibilisation pourrait être fait avec ce comité.

Une question sur la responsabilité :

Vous avez mentionné l'incapacité des structures internationales et en même temps le manque de contrôle de l'état avec la mondialisation, la France ne peut pas contrôler les activités des organismes dans d'autres pays. J'ai entendu parlé d'une loi qui a été votée en Angleterre en septembre 2007, les entreprises anglaises doivent respecter la loi anglaise, cela voudrait dire que par exemple Shell au Nigeria doit respecter la loi mais en même temps ils ne le font pas. Est ce que vous avez des explications et est ce que quelque chose est en train d'évoluer ?

Henry Tidy

C'est une loi sur la co-responsabilité pour impliquer la responsabilité des entreprises dans le cadre de coopération. Par exemple, les raffineries de Shell qui explosent au Nigéria dont le siège est à Londres, si il y a un accident sur le terrain on peut attaquer l'entreprise au Nigéria, cela ne va pas aller très loin car l'état nigérien est financé par les occidentaux.. L'idée serait de pouvoir attaquer directement le siège. Il y des gens sur place qui arrivent à monter les dossiers qui sont portés en Grande Bretagne. Vu que c'est très récent ce n'est pas encore très opérationnel mais la loi est passée. On demande la même loi au niveau européen mais c'est compliqué pour mettre 27 pays d'accord.

Question

Je voulais tout d'abord dire que vous étiez pessimiste or moi je suis plutôt optimiste le thème de la conférence « crise écologique et crise humanitaire », cela rejoint ce dont se préoccupe notre société, à la fois sur les crises écologiques et les crises humanitaires des pays du sud. Rio date de 1992. Dans les ONG on se pose ces questions seulement depuis 2 ou 3 ans. Faire du lobbying auprès des bailleurs de fonds, c'est bien mais les questions d'écologie et d'humanitaire on peut les poser en France et les rapprocher des questions d'écologie et santé. Pour moi tout le monde dans sa vie de tous les jours peut sensibiliser à ses questions là, le jour où tous les grenoblois et tous les français seront conscients de ce qu'est le développement durable cela sera beaucoup plus facile alors d'aborder les questions d'humanitaire et d'écologie et les questions des réfugiés climatiques.

Patrick Baguet

Cela se fait doucement et dans l'humanitaire c'est un peu plus difficile car on est ailleurs dans des moments de catastrophes et on oublie des choses que l'on pourrait faire en France car on est dans un milieu hostile et que ce n'est pas encore dans notre culture. C'est trop récent probablement pour nous aussi.

Dans les nouvelles actions de santé publique que nous mettons en place, nous essayons de prendre en compte ce côté environnemental, humain et communautaire. Nous essayons de faire participer les populations à la prise en charge de leur propre santé. Les problèmes actuels de nos populations sont fortement en lien avec les comportements, donc ce n'est pas une politique étatique qui va réduire ces inégalités de santé mais les modifications des comportements des populations. Cela veut dire que c'est une autre approche mais c'est aussi un changement culturel car les acteurs de santé ne sont pas du tout formés à ces notions-là. En plus, cela fait intervenir beaucoup d'autres acteurs que ceux de la santé, qui pour l'instant disent « cela c'est du sanitaire, ce n'est pas à nous de le faire ». Le fait que toute la société soit impliquée dans des

actions est un déterminant de santé, c'est cela qui fait changer les choses, et dans l'humanitaire y compris dans les cas de catastrophes, ce sont des choses que l'on peut tout à fait retrouver.

Henry Tidy

Laissez-moi dire un mot sur l'humanitaire en deux points. Les ONG humanitaires doivent être de plus en plus conscientes des enjeux climatiques, surtout celles qui travaillent à long terme sur l'accompagnement et la reconstruction de la vie des populations. Elles se voient dans l'obligation d'intégrer les stratégies de réductions des risques dans les programmes de réhabilitation. Ce qui me semble aussi important c'est quand nous parlons de renforcement et de la promotion des coopérations Sud-Sud : un point essentiel très pratique et prioritaire. Comment renforcer les capacités des acteurs au moins sur le plan de l'amélioration des procédures de travail et de la coordination. On voit très bien que généralement, il existe beaucoup de tableau de bord qui se font au niveau national, mais sur le terrain, il y a un manque fou en terme d'action car les gens n'ont pas les moyens matériels d'organiser des réunions avec les associations locales.

Les Nations Unies ont sorti un rapport en 2007 qui présente 4 scénarios pour l'avenir.

Un avenir où il faut réagir massivement très vite pour améliorer le niveau de pollution et changer la quantité des gaz à effet de serre, scénario dans lequel il y a tout ce qu'il faut faire mais nous nous en sortons avec beaucoup de difficultés.

Un deuxième scénario où nous avons un travail d'état ... nous mettons de l'argent là où il faut, nous bricolons, nous nous en sortons moins bien.

Un troisième où nous continuons comme aujourd'hui, là déjà il parle de 4 à 5 degrés de changement climatiqueet les choses deviennent très tendues voir impossible.

Un quatrième scénario où nous accélérons les tendances d'aujourd'hui pour mettre en place des politiques de plus en plus libérales, l'économie du « laisser faire » nous poussons la croissance au détriment de ces considérations.

Un point non abordé c'est qu'avec une réduction du terrain humanitaire et une réduction des ressources, nous allons voir de plus en plus de conflit, c'est inévitable. Historiquement, l'empire romain a cédé à l'Allemagne du terrain, les habitants de l'Europe du Nord pour des raisons de changement climatique qui devenait très froid sont descendus vers l'Italie pour occuper les terres. Même chose en Chine 1200 ans avt JC, tout un empire s'est étendu à cause de grand changement climatique.

Patrick Baguet :

Nous voyons bien les cercles vicieux qui peuvent s'installer entre les changements environnementaux et toute l'influence sur les humains. Je citais l'exemple du Népal tout à l'heure où, à des problèmes environnementaux et de manque de ressources, s'est rajouté une guérilla maoïste dont nous ne parlons pas beaucoup et qui fait que les gens qui se déplaçaient à l'extérieur pour aller travailler maintenant se déplacent à l'intérieur du Népal donc ils ont encore moins de ressources. Ce sont des cercles vicieux qui ne s'arrêtent jamais. Je crois que c'est important de prendre en compte tout cela et que les pays vulnérables deviennent encore plus vulnérables à tous ces aléas et ces catastrophes climatiques.

Question

J'ai l'impression que dans cette conférence beaucoup d'importance est accordée aux ONG dans le cadre de la résolution de problèmes environnementaux mais dans les faits, ce n'est pas très réaliste car elles n'ont pas autant d'importance. Pour être plus pragmatique et efficace, il faudrait prendre les sociétés et les hommes comme ils sont et attaquer par des mesures comme des taxes. Par exemple, dans le Grenelle de l'environnement, le bonus malus pour les voitures : donner de l'argent à des personnes qui achètent des voitures moins consommatrices, taxer celles qui consomment ce qui pousse les entreprises à créer des voitures moins consommatrices étant donné que la demande baisse pour les grosses voitures. J'ai l'impression que ce genre de mesures prises par

l'état sont efficaces mêmes si les ONG ont une importance dans l'éducation et l'éveil de la société civile.

Florence Gibert

Il ne s'agit pas d'investir les ONG humanitaires du rôle de sauvegarder l'environnement, mais d'intégrer la prise en compte de l'environnement dans leur méthode de travail.

Patrick Baguet :

C'est vrai que maintenant les politiques publiques ont plus d'impact sur la prévention de ses phénomènes concernant l'environnement durable mais le thème de la soirée est de voir comment les acteurs de l'humanitaire peuvent s'emparer de ce problème dans les actions de tous les jours et éventuellement faire du lobbying du témoignage, de l'information. Nous sommes la société civile et nous faisons partie des personnes qui votent, qui peuvent donner leur avis sur les politiques publiques mais ce n'est pas les acteurs humanitaires qui font les politiques qui permettent d'avoir un meilleur environnement mondial. Ce serait un peu prétentieux et nous sommes tout petit par rapport aux politiques publiques internationales.

Question

Je voulais juste vous dire que j'étais plutôt optimiste. Quand on parlait d'implication des populations dans les projets, effectivement je constate que de plus en plus les projets prennent en compte ce critère là car c'est l'un des moyens de pérenniser l'action humanitaire. Concernant l'écologie un problème en triangle se pose : nous avons un projet, des devoirs envers les bailleurs et les contraintes du terrain. Le projet est mis en place avec les contraintes logistiques et les manques d'infrastructures et de l'autre côté la question de l'écologie va s'imposer mais elle va peut être s'opposer à l'urgence du projet et à sa mise en place. Ce qui pose aussi problème c'est le manque de loi au niveau du droit international qui fait que nous pourrions respecter ou pas les critères

écologiques. C'est un véritable problème dans ce domaine là même si nous voulons tenir compte de ces critères écologiques, c'est très difficile de les mettre en place d'un point vue bailleur et d'un point de vue du droit international.

Florence Gibert

C'est très difficile de demander au terrain d'avoir une « correction environnementale ». Ce n'est pas au moment où on est dans l'action qu'il faut se préoccuper de savoir comment travailler en ayant le minimum d'impact environnemental. Il faut anticiper au maximum et améliorer les procédures d'achat par exemple, c'est-à-dire choisir des fournisseurs qui permettront de diminuer l'impact environnemental. Un exemple, je suis une grande ONG qui importe des tentes d'Asie et les stocke en France en attendant de les renvoyer en Asie en cas de crise humanitaire.

Djamel Misraoui

Les catastrophes naturelles ne peuvent pas être évitées, seul leur impact peut être limité. Aujourd'hui les ONG travaillent de plus en plus sur la question de réduction des risques et en préparation des populations à la catastrophe ; on a vu les chiffres au Bangladesh en passant de 500000 à 3300 morts en 15 ans. !! Les bailleurs se sont sensibilisés. Et le travail qui s'est fait en amont en terme de préparation et de prévention a eu un impact positif. L'humanitaire ne travaille pas dans des contextes faciles, il y a une question de pondération d'organisation et de prise en compte de tous ses paramètres. Il y a une course contre la montre pour protéger des vies et les sauver, tout ça doit être fait avec une conscience forte. L'humanitaire, c'est d'abord sauver des vies. Après, nous réfléchissons à reconstruire les infrastructures, il ne faut donc pas mettre tout sur le dos de l'humanitaire dans la phase de l'urgence. Ensuite il faut réfléchir sur la partie reconstruction et réhabilitation. Ce qui a été dit par Florence Gibert avec le dispositif du COMPAS qualité pour l'évaluation est fait pour l'urgence mais on voit bien qu'il pourra servir pour des projets de développement en l'adaptant bien sûr. Sur cet axe là, il y a beaucoup de choses à faire en terme d'évaluation. Il y a

déjà des évaluations en terme de recensement de besoins à améliorer avec la question de l'environnement mais il faut en faire aussi en terme de réalisation de projets.

Question

On trouve souvent une opposition assez forte dans les pays africains et qui amène à des critiques de néocolonialisme envers les acteurs du développement et de l'humanitaire en occident. Est-ce que cette critique est recevable et est ce que selon vous le fait de parler de développement durable ce n'est pas, plus associer les populations locales à leur développement et faire en sorte qu'il n'y ait plus besoin des ONG et qu'à terme, les ONG disparaissent. Accepter de ne plus avoir de rôle à jouer dans les pays africains asiatiques sous développés ou en voie de développement ? Se dire à un moment quand nous sommes sur le terrain, nous ne voulons plus être présents, nous leur transférons nos connaissances et à partir de ce moment là, c'est eux qui prennent en charge et qui auto régulent leur développement et les crises à venir.

Patrick Baguet :

C'est vrai que nous avons souvent taxé l'humanitaire de néocolonialisme quand nous voyons leur fonctionnement avec leur 4X4, leur richesse à côté des populations. Ce n'est pas un bon exemple que peut donner l'humanitaire dans un modèle de développement. Malheureusement, cela existe encore trop souvent et c'est vrai qu'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement durable doit faire participer les populations. Cela veut dire qu'il ne faut pas vivre obligatoirement comme eux mais avoir des niveaux de vie pas trop éloignés pour que nous puissions discuter avec eux, ne pas arriver en terrain conquis en disant à l'autre ce qu'il faut faire sinon cela ne marchera jamais.

Joseph Dato :

Quand on crée une action humanitaire dans un monde idéal et parfait celle-ci est amenée à disparaître. Or quand nous avons ouvert à MDM une action en France en 1986 pour s'occuper des gens exclus nous ne pensions pas être victime de notre succès à ce point c'est-à-dire que les choses ne vont pas en s'arrangeant . Sur la question du développement, question extrêmement vaste, je ne sais pas ce que c'est, 18 ans plus tard, je ne sais toujours pas et je crois que c'est uniquement ce que nous apportons et plutôt assez mal.

Sur les dérives, nous en avons débattu publiquement avec l'Arche de Zoé, avec tous les acteurs (ONG, journalistes et des membres de l'association) l'arche de Zoé qui était le prototype d'un concentré de tout ce qu'il ne faut pas faire de A à Z partout, des dérives il y en a, il y en aura encore sans doute, le défi est colossal.

Juste pour conclure sur une anecdote, l'arme atomique est un polluant surtout pour les gens. Nous avons examiné avec MDM, 175 cas de gens irradiés dans le Pacifique avec les essais nucléaires français. Le minimum que nous leur devons, c'est de les prendre en charge et de les dédommager, la France n'a pas voulu les prendre en charge donc la tâche est immense.

Patrick Baguet :

Dans la même lignée, nous pouvons citer l'exemple de l'assèchement de la mer d'Aral avec les cultures de coton - ce n'est pas dans un pays qui est une démocratie comme la France - les bateaux sont à sec, la mer est contaminée et les gens n'ont plus de ressources, l'Ouzbékistan ne veut surtout pas que nous allions nous en occuper.

Dans les ONG, il y a des personnes qui parfois ont des fonctionnements qui peuvent être perçus comme un fonctionnement néocolonialisme, l'ONG a sa politique mais ne peut pas surveiller chaque personne et malheureusement nous pouvons avoir ces relents de fonctionnements néocolonialismes.

Dernière question

Est-ce qu'à un moment ne faudrait il pas créer une cour pénale internationale de l'environnement ?

C'est une bonne idée et c'est en cours de création à Lyon. Après, il faut voir comment cela fonctionnera.

Conclusion

Le débat montre plusieurs choses :

Le besoin d'éclairer le statut de réfugié écologique

Les ONG ont beaucoup de travail dans la forme de leurs actions et dans leurs champs d'action pour travailler avec les populations

L'essentiel est de travailler dans le renforcement des capacités des populations car elles ont aussi des compétences et que l'on ne peut pas partir en sachant pour les gens ce qu'il faut faire

Le travail de témoignage de lobbying que l'on sera amené à faire, tout un travail également d'informations auprès des acteurs des ONG

Et enfin dire que les acteurs de terrain ont aussi une responsabilité sur le développement durable et sur le travail avec les populations locales

Merci à tous d'avoir suivi ce débat qui a été très intéressant

Contact

Humacoop

8 rue chenoise - 38000 GRENOBLE

04 76 51 11 06

info@humacoop.com